Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En raison de la sécheresse : autorisation de pâturer sur les surfaces de compensation écologique

En raison de la sécheresse : autorisation de pâturer sur les surfaces de compensation écologique

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 août 1998

pâture